

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n ° 9

*Objet : Repas fin année
Résidence du Lac*

Date de convocation

11 mars 2022

Date d'affichage

11 mars 2022

*Nombre de membres en
exercice :*

Nombre de présents :

11

Nombre de votants :

13

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux
Le 18 octobre à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL.

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, M. Jean Pierre ANGLAS, Mme Pauline SEILHAN, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER membres en exercice.

Procurations :

Mme Nicole ROUMAT a donné procuration à Mme Colette VERDOUX.
Mme Emmanuelle ANTICH a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Absents Excusés : M. Pierrick THOMAS, Mme Anne BENAICHE, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Mme Marie-Laurence PUJOL a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Président confirme à l'assemblée le repas familial du mois de décembre 2022 à la Résidence du Lac.

Monsieur Le Président propose de fixer le prix du repas à 20 € pour toutes les personnes adultes invitées par les résidents et à 10 € pour les enfants de moins de 10 ans.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

FIXE le prix du repas familial du mois de décembre 2022 à 20 € pour toutes les personnes adultes invitées par les résidents et à 10 € pour les enfants de moins de 10 ans.

- A D O P T E E -

Le Président



T. DELBREIL